

AVIS URBANISME

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir qu'a été introduite par
Monsieur et Madame Champagne-Noirfalise, rue de Willine 25/2, 4257 Berloz
une demande de

PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **rue des Tridaines 18**

cadastré **7 division, Section A, 397h**

Le projet consiste en **la construction d'une maison d'habitation**

et présente les caractéristiques suivantes :

la façade arrière du bâtiment projeté se situera à plus de 15 mètres de la façade avant des bâtiments voisins et à plus de 4 mètres de la façade arrière de ces mêmes bâtiments, ce qui entraîne une enquête publique (art. 330 2° du Cwatupe)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 14/01/2015 jusqu'au 29/01/2015.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **29/01/2015** de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés.

Des explications techniques seront fournies les lundis de 15h00 à 19h00, le samedi 17/01/2015 de 08h00 à 10h00 ainsi que le mardi 27/01/2015 de 16h00 à 19h00 à la même adresse.

GEER, le 09/01/2015.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET